

COMPTE-RENDU **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2017**

Le 06 juillet 2017 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LAFUMA, Maire,

Présents : MM. BIRRAUX, BOUTRY, DURUISSEAU, FLORES, JOBLIN, LAFUMA, VERGET, Mmes GIACOMINO, MAILLOT, PUYOU, REICHART.

Madame Françoise MAILLOT est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Mesdames Nathalie ASCONE, Christelle DEFRANCE et Monsieur DOMANGE Christophe

Absent :

Pouvoir : Mme ASCONE Nathalie donne pouvoir à Mme Myriam REICHART
Mme DEFRANCE Christelle donne pouvoir à Mr Gérard BIRRAUX

Après lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 18 mai 2017, le Maire ouvre la séance :

Il demande à ce que ces points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- SDED – ARCHER demande de raccordement (tarif jaune)
- Vente des chaises
- Vente chauffe-eau de l'ancienne salle des fêtes

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

26-2017 : Demande de retour à la semaine de 4 jours

Le Maire expose que le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours. Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine. Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours, Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de l'école maternelle de Serves-sur-Rhône

Après avis des conseils d'école en date du 26 juin 2017

En considération de l'intérêt tout particulier que présente le rétablissement de la semaine de 4 jours,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- Émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours.

27-2017 : Tarifs cantine

Le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine pour la rentrée prochaine suite aux changements de prestataire.

Je vous propose les tarifs suivants à partir du 1^{er} septembre 2017

Prix du repas par enfant	3.70€
Prestation exceptionnelle (commande de repas après le délai)	5.00€

La facturation se fera à mois échu par le biais d'un prélèvement.
Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

28-2017 : Tarifs garderie – décision reportée au 20/07/2017

29-2017 : Renouvellement convention archives avec le Centre de Gestion de la Drôme

Il convient de renouveler la convention avec le Centre de Gestion de la Drôme pour une durée de 3 ans soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 avec 3 jours affectés par an soit 205€ par jour.
Approbation à l'unanimité des membres présents.

30-2017 : Création d'un poste d'adjoint administratif C3 suite à changement de grade

Suite à changement de grade, il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe ou C3 qui remplacera le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.
Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

31-2017 : Cimetière – reprise de concession à l'état d'abandon

Reprise de concession : 30 tombes soit :

- Cimetière C : 6
- Cimetière B : 16
- Cimetière A : 8

Approbation à la majorité des Conseillers Municipaux présents.

32-2017 : Demande de retrait de la commune de Serves-sur-Rhône au syndicat mixte Ardèche Musique et Danse

Demande de retrait de la commune de SERVES SUR RHONE au Syndicat Ardèche Musique et Danse.
Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

33-2017 : SDED - ARCHER demande de raccordement (tarif jaune)

Demande de raccordement au réseau BT pour alimenter le tarif jaune de ARCHER EURL L'ATELIER, à partir du poste Les Barres sud.
Dépense prévisionnelle HT 6 271.26€, part communale 3 762.76€. La part communale sera remboursée par le pétitionnaire.
Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

34-2017 : Vente des chaises

Suite à l'extension et à la réhabilitation de l'espace d'animation rural et culturel la commune a décidé de mettre en vente les chaises (en fer rouge) appartenant à l'ancienne salle des fêtes Antoine BATIN.

Prix de vente : 80€

Priorité aux Servois, 4 chaises maximum par famille. Un tirage au sort pourrait être instauré si la demande était supérieure à l'offre.

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

35-2017 : Vente du chauffe-eau

Suite à l'extension et à la réhabilitation de l'espace d'animation rural et culturel la commune a décidé de mettre en vente le chauffe-eau appartenant à l'ancienne salle des fêtes Antoine BATIN.

Prix de vente : 100€

Approbation à l'unanimité des Conseillers Municipaux présents.

Questions diverses

➤ Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2001 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

➤ **Rentrée Scolaire : RAPPEL le lundi 4 septembre 2017**

○ Horaires école maternelle

- Lundi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10
- Mardi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10
- Jeudi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10
- Vendredi : 8h30-11h30 - 13h10-16h10

○ Inscription cantine

- Formulaire à récupérer en Mairie (fiche de liaison, fiche d'inscription et demande de prélèvement)

➤ Fermeture de l'Agence Postale Communale et du secrétariat de Mairie du 07 au 28 août 2017 inclus, tous les colis et recommandés seront avisés à la poste de TAIN L'HERMITAGE

Des permanences du secrétariat de Mairie seront effectuées les jours suivants :

- le jeudi 10 août 2017 de 10h à 15h
- le vendredi 11 août 2017 de 10h à 15h
- le vendredi 18 août 2017 de 10h à 15h

Aucun dossier d'urbanisme ne sera réceptionné en mairie pendant les congés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le Maire

Alain LAFUMA